Image not found or type unknown

Reclassement pour inaptitude

Par **Datounia**, le **15/07/2016** à **15:20**

Bonjour,

J'ai été déclarée inapte à mon poste (auxiliaire de vie) le 23 mai dernier, par la médecine du travail.
J'étais en en temps complet, 151h67.
Mon employeur vient de me faire une proposition de reclassement à temps partiel en précisant que c'était la seule possible, pour un contrat mensuel de 52 h, salaire brut de 502 euros. avec un week end sur deux "travaillé", la prestation c'est une heure pour le repas de midi et une heure pour le repas du soir. Il m'indique que je suis en droit de refuser cette proposition qui implique une modification de contrat mais il dit que dans l'hypothèse d'un refus exprès ou implicite de ma part il sera contraint de poursuivre la procédure et d'envisager la rupture de mon contrat de travail.

Formulé de cette façon, si je refuse, est-ce un refus abusif?

Par **P.M.**, le **15/07/2016** à **16:42**

Bonjour,
Cela ne peut pas être un refus abusif puisque la proposition implique une modification essentielle du contrat de travail...

Par **Datounia**, le **15/07/2016** à **16:44**

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés